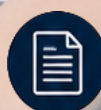


Vaccination : quand un choix individuel engage la santé des autres.



CHRONIQUE
L'ACTU PHARMA
DÉCRYPTÉE



REVUE DE PRESSE
TITRES CLÉS
DE LA SEMAINE



DATES À RETENIR
LES RENDEZ-VOUS
À NE PAS MANQUER

CHRONIQUE

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Vaccination : quand un choix individuel engage la santé des autres

*A*près plusieurs décennies de succès vaccinal, la réapparition de la diphtérie au Maroc vient nous rappeler qu'une maladie devenue rare n'est pas forcément une maladie disparue.

Fin septembre 2026, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a annoncé la détection de deux foyers familiaux limités de diphtérie dans la région Souss-Massa, l'un à Agadir-Ida Outanane et l'autre à Chtouka-Aït Baha. Un cas avait alors été confirmé biologiquement

et huit autres étaient en cours d'investigation, dont deux décès. Selon les premières données communiquées, les enfants concernés n'étaient pas vaccinés ou n'avaient pas reçu toutes les doses recommandées.

Le Manuel de veille et de riposte à une épidémie de diphtérie, publié en septembre 2026 par la tutelle, indique que la pandémie de Covid-19, mais aussi l'hésitation vaccinale, ont favorisé une baisse ponctuelle de la couverture et l'apparition de « poches de susceptibilité » dans certaines populations.

La diphtérie n'est pourtant pas une infection banale. Très contagieuse, transmise principalement par les gouttelettes respiratoires et les contacts rapprochés, elle peut provoquer une obstruction des voies respiratoires, mais également des complications cardiaques, neurologiques ou rénales. Sa létalité globale est estimée entre 5 et 10 %.

Face à cette maladie, la vaccination reste la meilleure protection. Le



manuel estime qu'une couverture de 80 à 85 % doit être maintenue pour préserver la protection communautaire et réduire le risque de flambée. Au Maroc, la vaccination

antidiphtérique est intégrée au Programme national d'immunisation (PNI), avec une primovaccination et des rappels durant l'enfance.

Faut-il le rappeler, une couverture vaccinale insuffisante facilite la circulation du bacille de Löffler-Klebs et expose les nourrissons, les personnes fragiles ou insuffisamment protégées. Le manuel insiste d'ailleurs sur le rattrapage des personnes non vaccinées ou incomplètement vaccinées et sur la promotion des rappels.

Dans cette mobilisation, le pharmacien d'officine a un rôle majeur à jouer. Professionnel de santé de proximité, quotidiennement au contact des familles, il peut interroger sur le statut vaccinal, inciter à vérifier le carnet de vaccination, repérer les retards, expliquer l'utilité des rappels et combattre les fausses informations qui nourrissent l'hésitation vaccinale. Le manuel national fait précisément de l'information du public, de la promotion de la vaccination et de la lutte contre les rumeurs des composantes de la riposte.

Lien : Manuel de veille et de riposte

CARBOFLORE-GS

SOULAGE DES GAZ INTESTINAUX



PLUS DE CONFORT
et de joie de vivre!



**Charbon
végétal**



**Levure
de bière**



Essais cliniques : l'AMMPS franchit une nouvelle étape dans l'encadrement de la recherche au Maroc

L'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) vient de franchir une nouvelle étape dans l'organisation de la recherche clinique au Maroc. Dans une note d'information publiée le 29 septembre 2026, l'Agence invite les promoteurs et responsables concernés à déposer leurs demandes d'agrément pour les sites accueillant des essais cliniques ou des investigations cliniques. La procédure concerne aussi bien les sites réalisant des essais

cliniques portant sur des médicaments expérimentaux que ceux conduisant des investigations cliniques relatives aux dispositifs médicaux.

Cette mise en œuvre repose sur la décision n° 50/SDG/AMM/26 du 25 février 2026, qui précise les modalités, conditions et exigences nécessaires à l'obtention de cet agrément. L'AMMPS demande aux responsables concernés de constituer et de déposer leurs dossiers conformément à ces dispositions afin de permettre leur instruction dans les conditions requises.

Au-delà de la procédure administrative, la démarche revêt une importance particulière pour



le développement de la recherche biomédicale nationale. L'agrément des sites permet en effet de formaliser davantage le cadre dans lequel les essais sont réalisés et d'inscrire leur organisation dans un référentiel défini par l'autorité réglementaire.

Cette évolution intervient alors que le Maroc cherche à renforcer son écosystème pharmaceutique et sa capacité à participer au développement de nouveaux médicaments et dispositifs médicaux. La qualité des sites d'investigation constitue, à cet égard, un élément déterminant. Pour les promoteurs internationaux, disposer d'un réseau de centres répondant à des exigences réglementaires clairement établies peut également contribuer à faire du Maroc une destination de recherche clinique. Mais l'enjeu ne se limite pas à l'attractivité économique. Il concerne d'abord la qualité des recherches menées, la fiabilité des données produites et la protection des participants. Avec l'ouverture effective des demandes d'agrément, l'AMMPS transforme ainsi un cadre réglementaire en dispositif opérationnel. Une étape importante pour structurer durablement la recherche clinique marocaine et l'intégrer davantage aux standards internationaux.

Source : AMMPS

Ebola : un antiviral pourrait permettre une prophylaxie post-exposition

La République démocratique du Congo expérimente actuellement

une stratégie pour lutter contre Ebola. Celle-ci consiste à administrer rapidement un antiviral oral à une personne ayant été exposée au virus, avant même l'apparition des symptômes.

Plus de 250 personnes ont déjà été recrutées dans l'essai clinique EBO-PEP conduit en Ituri. L'étude a choisi l'obeldesivir, un antiviral expérimental développé par Gilead, pour évaluer sa capacité de garantir une prophylaxie post-exposition.

Le principe est particulièrement intéressant. Après un contact à risque avec une personne infectée, le médicament est administré à des sujets encore asymptomatiques afin de tenter d'empêcher le développement de la maladie. L'essai prévoit d'inclure près de 1 000 participants, qui sont suivis quotidiennement pendant 21 jours.

L'enjeu est d'autant plus important que l'épidémie actuelle est liée au virus Ebola Bundibugyo pour lequel aucun vaccin ni traitement n'est actuellement homologué.

L'intérêt potentiel d'un antiviral oral post-exposition réside aussi dans sa simplicité d'utilisation. Lors d'une flambée, chaque personne exposée constitue un maillon possible d'une nouvelle chaîne de transmission. Pouvoir proposer rapidement un comprimé aux contacts à haut risque pourrait donc ajouter un outil aux stratégies classiques reposant sur l'identification des contacts, leur surveillance et les mesures vaccinales lorsqu'elles sont disponibles et efficaces contre l'espèce virale concernée. Il faut cependant rester prudent. Il s'agit pour le moment d'un

essai clinique qui doit déterminer l'efficacité et la sécurité de l'obeldesivir dans cette indication. Son intérêt pour interrompre la transmission ne pourra être établi qu'après analyse des résultats. Cette étude associe l'organisation médicale ALIMA, l'Institut national de recherche biomédicale congolais et l'ANRS Maladies infectieuses

s'agit du deuxième ajustement du Single Exit Price (SEP) accordé au cours de la même année. Le SEP constitue un élément central du système sud-africain de régulation du médicament. Il correspond au prix réglementé auquel un fabricant ou un importateur vend son médicament aux différents acheteurs du secteur privé, qu'il



émergentes.

Si les résultats sont concluants, la prophylaxie post-exposition orale pourrait apporter une nouvelle arme particulièrement intéressante pour intervenir autour des cas et protéger rapidement les personnes les plus exposées.

Source : *Associated Press*

Afrique du Sud : Le prix des médicaments augmente de 2,88 % pour éviter les pénuries

Depuis le 1^{er} octobre 2026, l'Afrique du Sud autorise une augmentation uniforme de 2,88 % du prix réglementé des médicaments commercialisés dans le secteur privé. Une décision exceptionnelle puisqu'il

s'agisse des pharmacies, médecins dispensateurs ou établissements hospitaliers. Le dispositif ne s'applique pas aux achats de l'État.

L'ajustement de 2,88 % concerne l'ensemble des médicaments enregistrés figurant dans la base nationale au 30 septembre 2026, ainsi que leurs différents conditionnements.

Le ministère sud-africain de la Santé explique cette augmentation par une situation exceptionnelle associant augmentation des coûts de production, tensions sur les chaînes d'approvisionnement et facteurs géopolitiques. Les échanges avec l'industrie pharmaceutique auraient mis en évidence le risque que ces pressions économiques finissent par compromettre la disponibilité

de certains médicaments. La décision cherche donc un équilibre délicat : préserver l'accessibilité financière tout en maintenant économiquement viable la fourniture des médicaments. L'augmentation doit apporter un soulagement temporaire aux fabricants confrontés à la hausse de leurs charges et contribuer à prévenir les problèmes d'approvisionnement.

Pour la pharmacie d'officine, cette politique présente deux facettes. Une revalorisation des prix peut contribuer à maintenir sur le marché des spécialités devenues insuffisamment rentables et ainsi réduire le risque de retraits ou de pénuries. Mais toute augmentation se répercute potentiellement sur les dépenses des patients et des organismes d'assurance maladie.

L'expérience sud-africaine illustre ainsi un problème auquel sont confrontées de nombreuses autorités pharmaceutiques : un prix trop élevé menace l'accès au médicament, mais un prix devenu économiquement insoutenable peut, lui aussi, menacer sa disponibilité. Une problématique qui dépasse

largement les frontières sud-africaines et mérite d'être suivie dans tous les pays disposant d'un système réglementé de fixation des prix y compris le notre.

Source :

Gouvernement sud-africain, Department of Health, 30 septembre 2026. Gouvernement d'Afrique du Sud
Communiqué officiel du gouvernement sud-africain

Nigeria : deux années de plus pour accélérer la souveraineté pharmaceutique ?

Le Nigeria veut accélérer la transformation de son industrie pharmaceutique et réduire une dépendance aux importations qui reste importante. Le gouvernement envisage ainsi de prolonger de deux années supplémentaires le dispositif présidentiel destiné à soutenir la production pharmaceutique locale, dont la période actuelle doit prendre fin en mars 2027. Cette orientation a été présentée à l'occasion de la 8^e Nigeria Pharmaceutical Manufacturers Expo, organisée à Lagos. Elle s'inscrit dans une ambition beaucoup plus large : porter à 70 % la part de production locale



des médicaments essentiels et autres produits de santé prioritaires à l'horizon 2030. Le marché nigérian demeure fortement tributaire des approvisionnements extérieurs.

Pour réduire sa forte dépendance des approvisionnements extérieurs, Abuja mise sur plusieurs leviers. Le dispositif présidentiel a notamment introduit des droits de douane nuls sur les équipements pharmaceutiques, les principes actifs et certains excipients. Selon les données présentées par les autorités, 87 fabricants locaux auraient bénéficié de ces mesures. Des exonérations fiscales, des incitations à l'intégration locale de la production de principes actifs et des mécanismes spécifiques de financement de l'industrie figurent également parmi les interventions envisagées.

Le mouvement industriel semble déjà engagé. La directrice générale de la NAFDAC, Pr Mojisola Christianah Adeyeye, a indiqué que 37 sites de production locaux sont actuellement en construction, modernisation ou mise à niveau afin de satisfaire aux standards internationaux. Le pays compte désormais plus de 200 entreprises pharmaceutiques et des sciences de la vie. Les obstacles restent toutefois considérables. Coûts élevés de l'énergie et de la production, difficultés logistiques dans les ports, accès limité aux financements de long terme et contraintes d'accès au marché continuent de peser sur la compétitivité des industriels nigériens. La prolongation du dispositif est précisément présentée par les fabricants

comme un moyen d'offrir davantage de visibilité aux investisseurs et de consolider les investissements déjà engagés.

L'ambition nigérienne dépasse par ailleurs son seul marché intérieur.

En augmentant ses capacités, le pays espère devenir un pôle pharmaceutique régional capable d'approvisionner l'Afrique de l'Ouest et de profiter des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine.

La prolongation de deux ans reste une orientation annoncée et non une mesure définitivement adoptée.

L'expérience nigérienne mérite néanmoins d'être suivie. Elle rappelle que la souveraineté pharmaceutique africaine ne se décrète pas : elle suppose des investissements industriels durables, des politiques fiscales et douanières cohérentes, une réglementation exigeante et, surtout, une visibilité suffisante pour permettre aux industriels d'investir sur le long terme.

Source :

Voice of Nigeria, 2 octobre 2026.
Voice of Nigeria

Iran : quand la crise du médicament frappe de plein fouet les pharmacies

La crise économique et géopolitique que traverse l'Iran se répercute désormais directement sur l'accès aux médicaments. Dans les pharmacies, les professionnels comme les patients sont confrontés à une combinaison particulièrement préoccupante : envolée des prix,

raréfaction de certaines spécialités et fragilisation financière des officines.

Selon l'Associated Press, certains médicaments ont vu leur prix doubler ou quadrupler. Cette situation peut sembler paradoxale dans un pays qui produit plus de 80 % de ses médicaments. Mais cette autonomie apparente masque

choc. Des difficultés d'approvisionnement sont notamment rapportées pour certains traitements psychiatriques et anticancéreux. Les autorités cherchent parallèlement à sécuriser l'approvisionnement en vaccins antigrippaux et en médicaments indispensables aux hôpitaux. À cette crise d'approvisionnement s'ajoute une crise de tréso-



une dépendance importante aux matières premières et composants importés nécessaires à la fabrication locale.

Les difficultés bancaires et logistiques liées aux sanctions et au contexte de guerre perturbent donc aussi bien l'importation de médicaments finis que l'activité des industriels locaux. Le transport maritime étant fortement entravé, certains opérateurs ont dû se tourner vers des acheminements aériens plus coûteux. À cela s'ajoutent les dommages subis par l'appareil industriel : selon AP, plus de quarante sites pharmaceutiques auraient été endommagés par des frappes.

Sur le terrain, c'est l'officine qui absorbe une grande partie du

choc. Les organismes d'assurance devraient, selon les données rapportées par AP, environ 270 millions de dollars aux pharmacies, fragilisant davantage leur capacité à renouveler leurs stocks. L'exemple iranien illustre ainsi une réalité souvent négligée dans les politiques de souveraineté pharmaceutique : fabriquer localement ne suffit pas. La disponibilité effective d'un médicament dépend aussi de l'accès aux matières premières, des circuits financiers, de la logistique, de la solidité des industriels et, au bout de la chaîne, de la capacité économique des pharmacies à maintenir leurs stocks.

Source : Associated Press, 30 septembre 2026. Article de l'Associated Press



Un soutien dans l'épreuve du cancer



OCTOBRE
ROSE

Entre tes mains, ta vie.



Cancer du Sein

plus tôt détecté,
mieux soigné.



Pour plus d'infos : www.darzhor.ma



DATES À RETENIR



**06 au 08
OCTOBRE 2026
LAGOS**



**08
OCTOBRE 2026
RABAT**

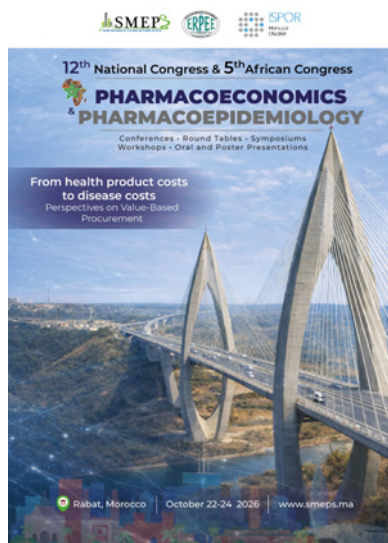




DATES À RETENIR



22 au 24
OCTOBRE 2026
RABAT



18 et 19
DÉCEMBRE 2026
AGADIR





DATES À RETENIR



OCTOBRE ET NOVEMBRE 2026

 **PHARMACIEN MANAGER**
ACADEMY

LPMACADEMIE.COM
Formation continue des pharmaciens

LE RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION CONTINUE

PASSEPORT FORMATION

PHARMACIENS

OCTOBRE & NOVEMBRE 2026 • 16 ATELIERS

LE PROGRAMME EN BREF

- 16 ateliers pratiques et interactifs, animés par des experts reconnus.
- Format hybride : présentiel à Casablanca ou en direct à distance.
- Chaque mardi et jeudi, de 15h à 18h30.
- 6 modules : pathologies & comptoir, nutrition, management officinal, relation client, dermocosmétique, médecines naturelles.
- Attestation de participation remise à l'issue de chaque atelier.



Programme complet
et inscriptions en ligne :
LPMACADEMIE.COM
WhatsApp 07 80 93 10 67 • @lpmacademy

EASUCOM
www.easycos.com

Organisé par Pharmacien Manager • Easycom • Casablanca